

Fiche de Réservation 2013 Normandie Gîte

www.normandiegite.com

Vos coordonnées:

M./Mme./Mlle. _____
Nom et Prénom: _____
Adresse: _____

Code postal: _____
N° de téléphone: _____
Adresse email: _____

Votre réservation:

Date d'arrivée: _____ (samedi)
Date de départ: _____ (samedi)
Nombre de:
Adultes: _____ Enfants: _____ Bébé(s): _____
Avez-vous besoin d'un lit de bébé? Oui/Non

A noter: Toute réservation est provisoire jusqu'à réception de confirmation écrite des propriétaires. Toute réservation est de samedi à samedi sauf avec l'agrément des propriétaires.

Tarif 2013:

Pour toute réservation commençant un samedi

Du	Au	Tarif/Semaine	Du	Au	Tarif/Semaine
5 janvier	30 mars	€350	6 avril	6 juillet	€490
13 juillet	14 septembre	€630	21 septembre	26 octobre	€490
2 novembre	14 décembre	€350	21 décembre	4 janvier 2014	€630

Contactez-nous par téléphone ou email pour tarif de séjour plus court

Détails du Paiement:

Regardez les tarifs pour le prix par semaine

_____ semaines @ € _____ € _____

_____ semaines @ € _____ € _____

Total € _____

Paiement d'arrhes de 25% (A payer maintenant) € _____

Solde € _____

Caution € **180.00**

Paiement dû 8 semaines avant le séjour
(Solde et Caution) € _____

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de: Mme. Helen Piper

Envoyez votre paiement à:
11 Lingfield Road,
Evesham, WR11 2XG
Angleterre

Votre Accord:

J'ai bien lu les **termes au verso** et je les accepte de la part de tout membre du groupe qui restera dans le gîte et qui m'autorise à donner cet accord. Je certifie que j'ai au moins 18 ans. Cette réservation ne sera pas acceptée sans votre signature. *Nous vous conseillons de garder une copie de cet accord signé.*

Signature: _____ Date: _____

Les Clauses:

1. M. et Mme. Piper (les propriétaires) offrent la propriété à **No 6 rue St. Anselme, 27800 Le Bec Hellouin** pour location de vacances sujet à leur confirmation au client dont les coordonnées sont précisées au verso.
2. Afin de faire une réservation provisoire le client doit remplir et signer la fiche de réservation et l'envoyer aux propriétaires avec **un paiement d'arrhes non-remboursable de 25%** du prix total de la location. Suite à leur réception de la fiche et paiement d'arrhes, les propriétaires enverront une lettre de confirmation précisant le solde et la date demandée pour son règlement. Cette lettre est la confirmation formelle de la réservation.
3. Le solde est le prix total de la réservation, moins le paiement d'arrhes de 25%, plus **une caution de €180.00**. Le solde doit être reçu au plus tard **huit** semaines avant le commencement de la période de réservation. Si les propriétaires n'ont pas reçu la somme totale par la dite date, ils se réservent le droit de notifier au client par écrit que sa réservation est annulée. Le client devra payer le solde du prix de la réservation à moins que les propriétaires puissent relouer la propriété pour cette période. Dans ce cas clause No. 5 de ces conditions est applicable. Si une réservation est faite à une date moins de huit semaines avant la location, le client payera la totalité à ce moment.
4. **Une caution** est payable pour chaque période de réservation contre des dommages à la propriété ou à son contenu. La somme précisée par cette clause ne limitera pas la responsabilité du client aux propriétaires. Ces derniers en rendront compte au client et rendront le solde convenu un maximum de **trois** semaines après la fin de la location.
5. Sujet aux clauses 2 et 3, en cas d'une annulation, un remboursement sera fait seulement si les propriétaires ont pu relouer la propriété. Tous frais et dépenses subis par les propriétaires seront déduits du solde remboursable. *Les propriétaires recommandent au client qu'il obtient une assurance tous risques, avec garantie contre annulation, qui couvre les effets personnels des locataires.* Ces derniers ne seront pas couverts par l'assurance des propriétaires qui n'en acceptent pas de responsabilité.
6. La location doit commencer dès 16 heures son premier jour et terminer avant 10 heures son dernier jour. Les propriétaires ne sont pas obligés de fournir du logement avant la période de location et le client n'aura pas le droit de rester dans la propriété après sa période de location.
7. Le nombre maximum de personnes du groupe n'excédera pas 10 sans le permis écrit des propriétaires.
8. Le client doit se conduire bien pendant sa location et prendre soin de la maison et son contenu. Le client doit informer les propriétaires de tous dommages ou casses par les membres de son groupe pendant sa location.
9. A la fin de la location le client doit laisser la propriété propre et bien rangée. Les propriétaires se réservent le droit de faire un maintien de la caution pour tout nettoyage supplémentaire nécessaire au-delà du nettoyage normal.
10. Le client doit informer les propriétaires de n'importe quel défaut dans la maison ou au jardin, ou panne d'équipement fourni à la propriété. Les propriétaires essayeront d'organiser réparation ou remplacement de cet équipement pendant un délai raisonnable.
11. Les propriétaires ne seront pas responsables de tout défaut ou interruption des services publics à la propriété.
12. Les propriétaires ne seront pas responsables pour toute perte ou blessure résultant de mauvais temps, d'émeute, guerre, grèves ou autres événements indépendants de leur volonté.
13. Toute responsabilité des propriétaires au client n'excédera pas la somme totale payée pour la location de la propriété.